

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 19 septembre 2023 à 14H00
Séance n°9

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 26 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Pierre KORNPROBST
Mme Barbara MEAZZI
M. Philippe PAQUIS
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Pierre CRESCENZO
M. Didier FORCIOLI
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX

Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA

2

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Clara HERER, CNRS à M. Pierre CRESCENZO
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Pierre KORNPROBST
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Pierre KORNPROBST
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Pierre CRESCENZO

Etaient absents ou excusés les 14 membres suivants :

M. Erwan PHILIPPE
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
M. Florent DAUPHIN
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Rémy BRUNY
M. Andrea ORABONA
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Rodolphe BOURRET, CHUN
Mme Eva EL SAYED
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
Mme Christine MALOT

M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Invités présents

Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel
M. Sylvain DI GIORGIO, DRH
M. Franck BRILLET, Directeur de l'INSPE
M. Boualem ALIOUAT, Directeur de l'IUT
M. Marc DALLOZ, VP du Conseil d'Administration
M. Jean DELLAMONICA, Directeur de la Faculté de Médecine
Mme Véronique VAN DE BOR, VP Politique Sociale, Egalité-Diversité
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Jennifer BAUDON, DRH
Mme Floriane GALLAIS, DRH
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

3

En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

- Plusieurs annonces gouvernementales assez inquiétantes pour les universités françaises :
 - Les universités ont des trésoreries et des Fonds De Roulement conséquents il est donc naturel qu'elles participent à l'effort national de réduction de la dette publique. Il sera donc opéré des ponctions sur ces FDR, mais ces trésoreries sont engagées par les établissements (par l'effet des réponses aux appels à projets) qui ne peuvent avoir de dette ou encore être en déficit.
 - Remise en question de la qualité des formations de l'enseignement supérieur, l'université doit pouvoir supprimer des formations et développer celles dédiées aux métiers en tension.
 - Une annonce faite lors du congrès des réseaux universitaires sur la non compensation de l'augmentation du point d'indice et de la prime inflation.

- Accueil de M. Frédéric CARLIN, nouveau membre titulaire représentant l'INRAE qui remplace M. Alain SOMMERVOGEL :

Depuis le 1er septembre 2023, Frédéric Carlin est le nouveau président du centre de recherche INRAE Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il succède à cette fonction à Jean-Philippe Nabot, parti en retraite en décembre 2022, et à Alain Sommervogel, dont la présidence par intérim a pris fin le 31 août 2023. Recruté à l'Inra en 1991, Frédéric Carlin est directeur de recherche en microbiologie et sécurité des aliments et était auparavant directeur de l'UMR SQPOV, basée à Avignon.

Ingénieur agronome et diplômé en 1986 d'un D.E.A. en pathologie végétale de l'Institut national agronomique Paris-Grignon (I.N.A.P.G, aujourd'hui AgroParisTech), Frédéric Carlin a débuté sa carrière à l'Inra par un doctorat au sein de la station « Technologie des Produits Végétaux » d'Avignon sur les altérations microbiologiques de végétaux frais et transformés.

- Accueil de M. Boualem ALIOUAT nouveau directeur de l'IUT,
- Proposition de motion à adresser au Ministère adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

« Université Côte d'Azur s'associe aux craintes exprimées par France Universités suite aux récentes déclarations et annonces gouvernementales, notamment la double revalorisation du point d'indice.

En effet, si les mesures annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques étaient indispensables, une partie d'entre elles n'a pas été compensée en 2022 et ne semble l'être que partiellement pour 2023 et 2024.

Le coût de ces mesures, auxquelles s'ajoutent le contexte inflationniste et les surcoûts importants liés à l'énergie, ne peut être absorbé par les établissements sans altérer, à court comme à long terme, l'accueil et la formation des étudiants, la recherche et l'innovation, ainsi que les projets de rénovation de nos campus.

Université Côte d'Azur présente déjà une sous-dotation de plusieurs dizaines de millions d'euros par an comparée aux universités du même type. Elle ne peut se permettre de subir une nouvelle contrainte budgétaire exogène qui mettrait en péril sa capacité à assumer ses missions et ses ambitions.

Le Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur s'associe donc à la demande exprimée par les présidents et présidentes d'universités afin que, dans le cadre de la discussion parlementaire sur le Projet de loi de finances 2024, l'État finance a minima les mesures qu'il décide et ne les laisse pas à la charge des établissements.

Cette motion présentée par le Président d'Université Côte d'Azur, a été votée à l'unanimité lors du Conseil d'Administration le 19 septembre 2023. »

- Relevé de conclusions de la commission des finances du 13 septembre 2023 :

- Taxe d'apprentissage
- Prime d'intéressement
- Prime exceptionnelle
- Financement des mesures gouvernementales pour le pouvoir d'achat et de l'inflation.

Concernant la taxe d'apprentissage, il y a actuellement une perte importante (20 % des sommes habituellement reçues, même pourcentage qu'au niveau national), due sans doute à un nouveau protocole de versement et un nouveau logiciel, qui a débuté son existence par environ 1 mois de panne. Un deuxième point d'étape arrive bientôt et déterminera sans doute ce que l'Établissement et ses composantes auront pu recueillir. La troisième étape est celle de la répartition des sommes non fléchées et le supérieur n'entrant pas dans les priorités gouvernementales ne devrait rien recevoir.

Concernant la prime d'intéressement, certains font remarquer des difficultés qui sont apparues lors de la première campagne. D'autres remercie la gouvernance pour cette première campagne qui donnait à priori une liberté aux composantes, et, n'ayant pas encore pris une pleine connaissance de la dernière mouture des textes, espère qu'il en sera encore de même. Certains font remarquer dans le courant de la discussion que la participation à la récolte des ressources propres est directe ou indirecte, que la répartition de la prime est une question de management et que les managers doivent en accepter la responsabilité.

Concernant la prime exceptionnelle, l'analyse complète n'est pas encore terminée et on ne peut dire combien de personnes seront touchées (pour une estimation à la louche, il faut regarder la première ligne de la feuille de salaire, afin d'obtenir le salaire brut). Il semblerait cependant que le coût pour l'établissement soit aux environs de 1,3 millions d'euros.

Concernant le financement des mesures pour le pouvoir d'achat (prime exceptionnelle, hausse du point d'indice, ajout de points d'indices à la grille, ajout exceptionnel de points d'indice pour certaines catégories de personnel, financement à 75 % et non plus 50 % des abonnements pour le transport public...) et l'inflation, les dernières nouvelles publiques ne sont pas bonnes : aucune compensation ne serait donnée aux établissements du supérieur et ceux-ci seraient incités à piocher dans leur fond de roulement. Localement cela reviendrait à quasiment vider le fonds de roulement.

On s'interroge sur les conséquences que cela aurait sur la volumétrie de la campagne de poste. On apprend que le gouvernement aurait annoncé prévoir de financer au moins 50 % des mesures en faveur du pouvoir d'achat.

I – QUESTION STRATEGIQUE

1) ADOPTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION, VAGUE C 2024

Présentation de M. Franck BRILLET, Directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Il existe 32 Inspé sur le territoire français et ultramarin, 13 ont été concernés par la vague C de la contractualisation. Le dossier ne comporte aucune modification de maquette tant dans les volumes horaires que dans les contenus, il formalise des réalisations de l'institut. Un fait notable à signaler : la succession de 4 directions sur une période de 5 années, il a donc été difficile de réaliser un bilan sur la stratégie qui est en définitive s'est soldée par des actes de gestion courante.

La stratégie de l'Inspé peut se décliner en trois axes autour desquels plusieurs objectifs sont associés :

- Ambition : permettre aux personnels et étudiants de comprendre et de s'approprier les défis sociétaux. S'approprier les enjeux de la transformation du monde de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.
- Attractivité : attirer et fidéliser les personnels et les étudiants. Construire des partenariats avec le monde socio-économique, socio-éducatif et socio-culturel.
- Accompagnement : permettre à chacun de construire son avenir. Favoriser le développement personnel et professionnel de chacun.

Le dossier de demande d'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), vague C 2024, est approuvé à la majorité des voix, 24 voix pour et 2 abstentions.

II – QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

2) ADOPTION DU NOUVEAU CADRAGE DU DISPOSITIF D'INTERESSEMENT DES PERSONNELS

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel et de M. Sylvain DI GIORGIO, DRH

Avis du CSAE du 7 juillet 2023 : 3 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions

Avis du CSAE du 13 septembre 2023 : 5 voix contre et 4 abstentions

Synthèse des données chiffrées comparatives 2021 et 2022

Personnels BIATSS

Intéressement 2021 : Taux de couverture 78 %, 1102 agents bénéficiaires, montant moyen 370€

Intéressement 2022 : Taux de couverture 95%, 1368 agents bénéficiaires, montant moyen 880€

Personnels Enseignants Chercheurs et Enseignants

Intéressement 2021 : Taux de couverture 19%, 234 enseignants, montant total 462 K€, montant moyen 1821€

Intéressement 2022 : Taux de couverture : 44%, 528 enseignants, montant total 1 432 K€, montant moyen 2 782€

6

Perspectives 2023 : un rééquilibrage à opérer sur les missions à valoriser

Objectif : Revoir la place et l'intégration de l'intéressement dans la politique globale de rémunération

Point de départ : d'une philosophie financière et juridique en 2022

Point d'arrivée : à une réflexion sur le maillage des dispositifs de valorisation en œuvre à UCA

Vision : définir une politique de rémunération incitative en 2023 qui s'inscrive dans les principes suivants :

Transparence

1. Concertation
2. Objectivation via critérisation
3. Cadrage via plafonnement
4. Ethique
5. Rééquilibrage
6. Légalité

Composition des groupes de travail

GDT 2 réunions par GDT	Qui ?	Qui ?	Autres Participations
Axes 1 et 2 Projets Qui ? Elus CSAE	Alessandro BERGAMASCHI Marc GAYSINSKI Gregory HEEM Sarah LABAT-JACQMIN Erwan PHILIPPE		DI GIORGIO PISANO
Axes 1 et 2 Projets Qui ? Composantes et directions	Emilie DEVAUX Christian FAMELI Alexandre FERRANDO Hubert GOUDINEAU Valérie HIZEBRY Nassima KIRRECHE Johan MONTAGNAT Dara SIBUET	Mathieu BARREA Pierre BARONE Franck BLANC Hubert LASSERRE Jean-Christophe LECLAIRE	DI GIORGIO RITTER

GDT 2 réunions par GDT	Qui ?	Qui ?	Autres Participations
Axe 3 Ressources propres Qui ? Elus CSAE et CAC restreint	Claudine BATAZZI Mickael BIZIOU Sophie DEMOLOMBE Carine FEDELE Guilhem LECOUTEUX Olivier LEGRAND Fabrice SIIRIANEN	Marc BAILLY-BECHET Ana CHIARUTTINI Gregory HEEM	LOUFRANI DI GIORGIO AZOULAY PISANO
Axe 3 Ressources propres Qui ? Composantes	Mederic ARGENTINA Franck BRILLET Olivier BRUNO Laurent COUNILLON Thierry MARTEU Barbara MEAZZI Anne VUILLEMIN	Virginie MORO-GARCIA Iulian LUNGU Sophie PLUTON	LOUFRANI DI GIORGIO DIMARCO NAVARRO

7

Axe 1 : Projets d'établissement Evolutions 2023

1. Redéfinition de la nomenclature de l'axe 1 : de la notion de projet stratégique à la notion de projet d'établissement (avec distinction projets stratégiques, organisationnelles et réglementaires)
2. Abaissement du plafond : de 8 000€ à 7 400€ brut
3. Mise en place d'un plafond global sur l'ensemble des axes du dispositif à hauteur de 14 000€ brut
4. Appui méthodologique de la cellule PMO pour le comité de projets d'établissement ainsi que pour les porteurs de projets
5. Proposition d'intéressement pour les porteurs de projet par le comité de projet d'établissement
6. Mise en place d'un référentiel des critères d'attribution individuelle de l'intéressement
7. Convergence du calendrier de déploiement avec l'axe 2

Axe 2 : Projets de service Evolutions 2023

1. Lier le versement de la prime à l'entretien annuel nécessairement (Annexe EAP)
2. Plancher unique à 100 € pour les bénéficiaires

3. Fixer un plafond individuel à 7 400 €, et baisse du plafond cumulé de 28 000 € à 14 000 €
4. Refonte de la répartition des enveloppes par structure : toutes les structures à 400 €, et intégration du périmètre des missions non pérennes à hauteur de 100€
5. Interdire la fongibilité axes 2 et 3
6. Concordance des calendriers de mise en œuvre axes 1 et 2

Axe 3 : Développement des ressources propres Evolutions 2023

1. Changement de terminologie : d'accroissement à développement des ressources propres
2. Sortir le suivi des apprentis de l'axe 3 et ajouter un axe spécifique (axe 4)
3. Fixer un plancher (100 € si intéressement) et un plafond individuel (7 400 €)
4. Fixer un plafond global aux différents axes (14 000 €)
5. Imposer un droit d'option pour les agents qui ne souhaitent pas bénéficier de la prime
6. Interdire le cumul du dispositif avec d'autres leviers de rémunérations pour une même mission (sauf responsabilité de diplôme en alternance : EQHO + intéressement)
7. Garantir la transparence des opérations via la détermination d'un canevas à valider par les instances des composantes
8. Assurer la lisibilité des critères via la mise en place d'un référentiel des critères d'attribution individuelle

Axe 4 : Suivi des étudiants alternants salariés Les modifications 2023

8 Retrait de l'axe 4 en raison d'un doute formulé sur l'intégration du suivi des apprentis aux obligations de service des enseignants et donc l'impossibilité de valoriser via intéressement.

Le nouveau cadrage du dispositif d'intéressement des personnels est approuvé à la majorité des voix, 22 voix pour et 4 voix contre.

3) ADOPTION DE LA VOLUMETRIE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI 2024 DES ENSEIGNANTS

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel et de M. Sylvain DI GIORGIO, DRH

Un avis favorable du Conseil académique du 8 septembre 2023 a été rendu.

Avis du CSAE du 13 septembre 2023 : 4 voix pour et 3 abstentions

Cadre général de la politique d'ouverture des concours de recrutement des enseignants

- Contexte de refus par le Recteur depuis 2020/2021 d'affectations des enseignants du second degré dans les disciplines en tension (anglais notamment)
- Nous avons privilégié les recrutements de contractuels pour 2023 et avons échangé avec le recteur sur nos perspectives 2024
- Décision d'ouvrir des concours au titre de la première vague d'affectation des enseignants du second degré dans le supérieur en septembre 2023.

Demandes enseignants du 2nd degré par Département Disciplinaire

	Nombre de demandes	Surcoût pour l'établissement(en K €) par rapport à 23/24
Département Disciplinaire Informatique	2	75
Département Disciplinaire Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	7	197
Département Disciplinaire Langues	2	115
Département Disciplinaire Electronique, Automatique et Traitement du Signal	1	85
Département Disciplinaire Gestion	2	-19
Département Disciplinaire mathématiques	1	85
Département Disciplinaire Sciences de l'Education	2	17
Total général	17	555

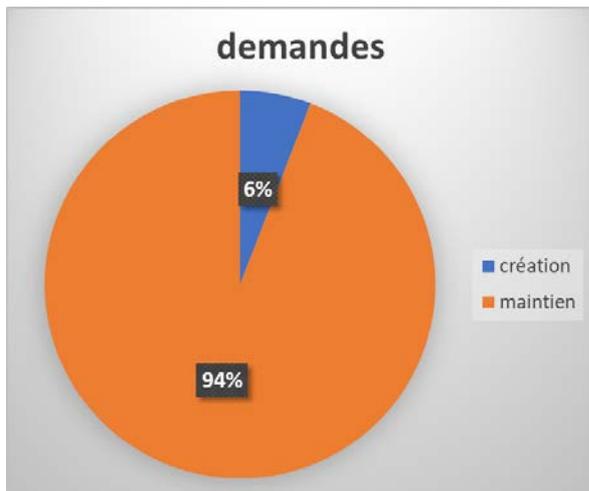
Demandes enseignants du 2nd degré par Composante

	Nombre de demandes	Surcoût pour l'établissement(en K €) par rapport à 23/24
IUT	5	181
DVU SPORT	4	76
EUR HEALTHY (HEALTH SCIENCE ECOSYSTEMS)	3	121
INSPE	2	17
EUR CREATES	1	-9
EUR DS4H (DIGITAL SYSTEMS FOR HUMANS)	1	85
EUR SPECTRUM	1	85
Total général	17	555

9

Demandes enseignants par nature de recrutement

	Nombre de demandes	Surcoût pour l'établissement(en K €) par rapport à 23/24
Création	1	85
Maintien	16	470
Total général	17	555



Ouvertures postes enseignants proposées

Sur les 17 demandes de recrutement d'enseignants, nous vous proposons d'ouvrir 11 concours ID 162, 164, 155, 165, 159, 160, 168, 156, 166, 167, 170

La volumétrie de la campagne d'emploi 2024 des enseignants est approuvée à la majorité des voix, 25 voix pour et 1 abstention.

10

4) VALIDATION DES MONTANTS DES SUBVENTIONS ET QUOTAS PAR NATURE DE PRESTATION DE LA PLATEFORME DE BILLETTERIE DES PERSONNELS

Présentation de Mmes Véronique VAN DE BOR, Jennifer BAUDON, DRH et Floriane GALLAIS, DRH

Un avis favorable unanime du CSAE du 13 septembre 2023 a été rendu.

Plateforme de billetterie en ligne

- Lancement de la plateforme de billetterie en ligne (à tarifs négociés) le 30 Juin 2023.
- Aux tarifs négociés de la plateforme s'ajoute la subvention de l'établissement. Alignement avec les tarifs appliqués par le CASUN sur une large sélection (soit environ -30%).
 - > Cinéma : Quota de 4 billets/agent/mois – (CASUN : 6).
 - > Parcs & loisirs : Quota de 8 billets/agent/mois – (CASUN : Aucun quota)
 - > Cela représenterait 2 sorties par mois pour une famille de 4.
- Modulation des subventions : Evolution possible tout au long de l'année en fonction des enquêtes qui seront menées et donc orientées par les souhaits/besoins des personnels.
- Offres flash possibles en fonction du budget disponible et de la saison comme cela a été le cas pour le CASUN et dès le lancement de la plateforme avec 4 offres pour des parcs d'attraction disponibles jusqu'au 31 Août 2023.

- Les propositions de subventions seront présentées en CSAE et votées au CA.

Tableau comparatif

BILLETS	TARIFS PRESTATAIRE	TARIFS CASUN	TARIFS SUBVENTIONNES	OBSERVATION
Cinéma Pathé Nice	8,90€	6,50€	6,50€	Quota cinéma toutes marques confondues: maximum 4 billets/mois/agent. Coût subvention: 2,40€/billet.
Cinéma CGR France, Megarama Nice Vauban, Les Variétés Nice, Rialto Nice, Cineum Cannes & L'Olympia Cannes.	7,40€ 7,10€ 7€ 7€ 7,5€ 7€	5€	5€	Coût CGR: 2,40€/billet Coût Megarama: 2,10€/billet → 2,20€/billet (National au 05/09) Coût Variétés et Rialto: 2€/billet Coût Cineum Cannes: 2,50€/billet Coût l'Olympia Cannes: 2€/billet
Aquasplash	22€	14€	14€	Coût subvention: 8€/billet.
Bois des Lutins	Adulte: 14,50€ 8,50€ (- 4ans)	10€ 8€ (de 5 à 12ans). 6€ (- 4 ans)	9€ (car e-billet à partir de 5 ans) 6€ (- 4 ans)	Coût subvention : 5,5€/billet. Coût subvention: 2,5€/billet.
Village des Fous	Enfant: 11,50€	9€	9€	Coût subvention: 2,5€/billet.
Village des Fous	Adulte: 14,50€	11€	10€	Coût subvention: 4,5€/billet.
BILLETS	TARIFS PRESTATAIRE	TARIFS CASUN	TARIFS SUBVENTIONNES	OBSERVATION
Musée océanographique Enfant	9€	6€	6€	Coût subvention: 3€/billet
Musée océanographique adulte	15€	10€	10€	Coût subvention: 5€/billet.
Canyon Forest Enfant	19€	-	15€	Coût subvention: 4€/billet
Canyon Forest Adulte	21€	-	17€	Coût subvention: 4€/billet

11

Les offres de lancement

BILLETS	TARIFS PUBLIC	TARIFS PRESTATAIRE	TARIFS SUBVENTIONNES	OBSERVATION
Futuroscope	Adulte: 57€ Enfant: 47€	45€ (Tarif unique)	40,50€ (Tarif unique)	Coût subvention: 4,5€.
Puy du Fou	Adulte: 53€ Enfant: 37€	Adulte: 44,10€ Enfant: 30,80€	Adulte: 39,70€ Enfant: 27,70€	Coût subvention adulte: 4,4€ Coût subvention enfant: 3,1€
OK Corral	Adulte: 32,80€ Enfant: 28,80€	26€ (Tarif unique)	23,40€ (Tarif unique)	Coût subvention: 2,60€
Parc Spirou	Adulte: 35€ Enfant: 29€	26,50€ (Tarif unique)	23,85€ (Tarif unique)	Coût subvention: 2,65€

Suivi des dépenses

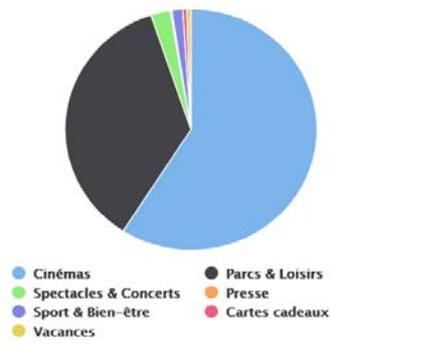
- Budget suivi en temps réel avec le compte dépôt.
- Ajustements possibles en fonction de la fréquentation de la plateforme.
- Seuil d'alerte mis en place lorsque le compte passe en dessous des 10K€.
- Réévaluation des montants des subventions en fonction des enquêtes réalisées auprès des personnels au cours de l'année (première fin septembre) et de la saisonnalité des offres (sur certains parcs par ex).
- Actuellement nous avons 30% de salariés actifs sur la plateforme avec un taux de commande de 14%. La période estivale et les vacances d'été ont fait évoluer le taux de commande qui est de 24% (Relevé de Septembre).

- Budget alloué pour 2023 : 115K€.

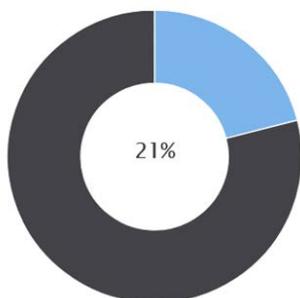
Bilan du 30/06 au 21/08/2023



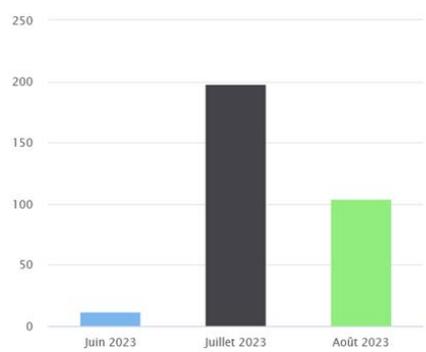
Répartition des commandes par univers



Taux de commande



Nombre de commandes par mois





Evolution souhaitée du budget subvention de la plateforme

- 2023 : budget calculé sur la base de 30€/agent.
- 2024 : budget souhaité calculé sur la base de 45€/agent.
- 2025 : budget souhaité calculé sur la base de 60€/agent.
- 2026 : budget souhaité calculé sur la base de 75€/agent.

Sous réserve de validation du budget, évolution annuelle souhaitée de +15€/agent.

Les montants des subventions et quotas par nature de prestation de la plateforme de billetterie des personnels sont approuvés à l'unanimité des voix.

13

5) ACTUALISATION DU QUOTIENT FAMILIAL DANS LE CADRE DE CERTAINES PRESTATIONS SOCIALES POUR LES PERSONNELS

Présentation de Mmes Véronique VAN DE BOR, Jennifer BAUDON, DRH et Floriane GALLAIS, DRH

Un avis favorable unanime du CSAE du 13 septembre 2023 a été rendu.

Développement de l'action sociale : Les enjeux

- Améliorer les conditions de vie des agent·es et de leur famille
- Aider les agent·es à faire face à des situations difficiles
- Permettre l'accès aux activités culturelles et de loisirs aux meilleurs tarifs
- Créer du lien social à travers des évènements et des activités

Conformément à nos engagements et à la politique d'intéressement menée au sein de l'établissement, le budget de l'action sociale a été augmenté de 190 000 euros en 2023 et réparti sur l'augmentation du QF et sur l'augmentation des subventions des activités culturelles et de loisirs.

Augmentation du Quotient Familial pour les Aides d'Initiative Universitaire (ASIU)

- Afin de renforcer l'attractivité d'Université Côte D'Azur et améliorer la qualité de vie de ces personnels, l'alignement du Quotient familial à celui du rectorat est proposé.

- Celui-ci passerait donc de 12400€ à 13500€ pour toutes les aides d'initiatives universitaires (ASIU).
- Mise en place : 01er septembre 2023.
- Augmentation du nombre de personnels bénéficiaires. Estimation avant mise en place :50. Après : 148.
- Une communication suivra via l'Intranet et la Newsletter afin d'informer l'ensemble des personnels de cette réévaluation à la hausse du QF.
- Souhait de faire évoluer le Quotient Familial en ayant une augmentation régulière de celui-ci afin de pouvoir offrir ces possibilités d'aide à davantage de personnels.

Liste des ASIU (Aides d'Initiative Universitaire)

- Aide aux frais scolaires : prise en charge de 50% des frais de restauration scolaire et garderie périscolaire (de la maternelle au CM2).
- Aide aux études : aide de 500€ par enfant (sur 3 ans maximum)
- Aide à l'installation : aide de 500€ par agent.
- Aide au départ à la retraite : Aide de 500€ par agent.
- Nouveauté : Subvention activités de loisirs enfants des personnels : Aide de 60€/enfant/an.
- Une communication sera faite à l'ensemble des personnels afin de les en informer.

Liste des PIM (Prestations InterMinistérielles) *

14

- Dans cette dynamique positive d'évolution, une augmentation du QF pour les prestations PIM sera étudiée afin qu'il atteigne également les 13 500€.
- Cela concerne les subventions pour les séjours d'enfant en colonie de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement pour les plus demandées.
- L'aide aux parents d'enfants en situation de handicap n'étant pas soumise au QF, cette hausse n'aura pas d'impact.

* Pour ces prestations, les taux annuels applicables nous sont communiqués chaque début d'année.

Benchmark du QF appliqué par d'autres établissements

Etablissement	Effectif	Montant QF
Université de Limoges	1900 agents	13 500€
Grenoble INP	1276 agents	14 000€
Université Paris 8	1700 agents	14 300€
Université Evry	1010 agents	18 000€
Université Lyon 2	1800 agents	15 000€
Rectorat de Nice	37 535 personnels (hors Greta)	13 500€

L'actualisation du quotient familial dans le cadre de certaines prestations sociales pour les personnels est approuvée à l'unanimité des voix.

III – QUESTION RECHERCHE

6) LABELLISATION DU CENTRE COMMUN DE MICROSCOPIE APPLIQUEE (CCMA) EN UNITE D'APPUI A LA RECHERCHE (UAR)

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'UCA

Un avis favorable unanime du Conseil académique du 8 juin 2023 a été rendu.

Le CCMA est une plateforme multidisciplinaire de l'université expert en microscopie électronique. La microscopie électronique disponible au CCMA permet une analyse de matériaux à l'échelle nanométrique. Les instruments permettant de réaliser ces analyses sont souvent onéreux et le CCMA les rend accessibles au plus grand nombre (laboratoires publics et entreprises privées) tout en proposant un personnel compétent.

La labélisation en UAR apportera au CCMA plus de visibilité à la structure ainsi qu'un référencement dans le Répertoire National des structures de Recherche (RNSR) permettant à la structure d'apparaître comme partenaire à part entière dans les projets de recherche (ANR, ...) où elle est impliquée.

La labellisation du Centre Commun de Microscopie Appliquée (CCMA) en Unité d'Appui à la Recherche (UAR), est approuvée à l'unanimité des voix.

15

IV - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

L'adhésion au groupement de commande pour bénéficier du marché relatif à des prestations sociales complémentaires de santé, comme détaillé dans la convention constitutive est approuvée à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 15H30
Dates du prochain conseil d'administration : 3 octobre 2023

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le vice-Président
Conseil d'Administration
Mme DALLOZ

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	PRONTO CUISINE	M. COLIN - PRESIDENT	INSPE	Directeur INSPE	07/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à dispositon de locaux sur le site de Liegeard	01/06/2023 - 31/12/2023	10 080,00 €	0,00 €
	LADAPT VAR	M. ADOUDARAM - DIRECTRICE REGIONALE	INSPE	Directeur INSPE	25/05/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	30/05/2023 - 23/06/2023	3 245,80 €	0,00 €
	CAP ELAN	M. RIVIERE - GERANT	INSPE	Directeur INSPE	06/06/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	27/06/2023 - 28/06/2023	432,00 €	0,00 €
	CAP ELAN	MME DOUHOU - DIRECTRICE ADJOINTE	INSPE	Directeur INSPE	27/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	6/07/2023 - 7/07/2023	432,00 €	0,00 €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES		
									RECETTE	DEPENSE	
92	230 695	Association l'Entre Pont	Mme. Nicole ENOUF, Présidente	UCArts	DGS	03/07/2023	Convention de partenariat	Dans le cadre de l'évènement BOUCAN prévu le jeudi 27 avril 2023 au 109, l'Entre-Pont et Université Côte d'Azur déploient des moyens et des partenariats permettant de mettre à disposition des lieux propices au déploiement de cet évènement. Les Parties décident de s'associer pour développer des projets d'action culturelle auprès des étudiant.e.s et personnels d'Université Côte d'Azur.	1 an à compter de la signature de la convention	/	2 850,00 €
93	224 064	Lycée Masséna	M. Gilles KELCZEK, Chef d'établissement	DEF	DGS	03/07/2023	Convention de partenariat "CPES"	Les Parties proposent une offre de formation en 3 ans ("Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES)" à un ensemble d'étudiants méritants afin d'assurer une diversité sociale, offrir à ces étudiants un socle solide de culture générale et compétences disciplinaires et mêler les expertises disciplinaires de l'Université et des classes préparatoires, le but étant de diplômé et de permettre, à l'issue du cycle, la poursuite en Master universitaire vers les métiers du professorat en Grandes Ecoles ou en IEP.	3 ans (à compter de sa signature)	/	/
94	210 326	Institut Stanislas Cannes	M. Olivier SASSI, Chef d'établissement	DEF	DGS	15/05/2023	Convention de partenariat "CPES"	Les Parties proposent une offre de formation en 3 ans ("Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES)" à un ensemble d'étudiants méritants afin d'assurer une diversité sociale, offrir à ces étudiants un socle solide de culture générale et compétences disciplinaires et mêler les expertises disciplinaires de l'Université et des classes préparatoires, le but étant de diplômé et de permettre, à l'issue du cycle, la poursuite en Master universitaire vers les métiers du professorat en Grandes Ecoles ou en IEP.	3 ans (à compter de sa signature)	/	/
95	228 464	Banque de France	M. Olivier GARNIER, Directeur Général des statistiques, des études et de l'international	GREDEG	DGS	10/07/2023	Convention de mécénat	La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de l'attribution d'un don au profit d'Université Côte d'Azur par la Banque de France dans le respect des dispositions fiscales relatives au mécénat et notamment de l'article 238 bis du Code général des impôts.	1 an (à compter de sa signature)	2 500 €	/
96	226 119	STRAUMANN	M. Craig KIERST	ODONTOLOGIE	DGS	17/07/2023	Convention cadre de partenariat	L'UFR Odontologie et la société Straumann fixe les dates d'intervention du partenaire auprès des étudiants de l'UFR lors desquelles la mise à disposition de matériels et de consommables aura lieu. Une convention d'application viendra détailler les objets mis à disposition ainsi que le public à destination de ces interventions. L'application rétroactive fait office de régularisation pour les évènements passés.	5 années universitaires (2022-2027)	/	/
97	230 385	Gilles GAMBINI, autoentrepreneur/sportif haut niveau	Gilles GAMBINI	Direction Communication et Marque	DGS	12/07/2023	Convention de sponsoring sportif	Cette convention de sponsoring sportif a pour objet d'octroyer un soutien financier à Gilles GAMBINI, plongeur scientifique et apnéiste, pour la participation à des compétitions sportives nationales et internationales notamment. Gilles GAMBINI s'engage à ce titre à promouvoir l'image de marque d'Université Côte d'Azur lors de certaines manifestations.	1 an, jusqu'au 31 juillet 2024	/	2000 euros net de TVA
98	236 612	ODALYS Résidences	Carole DURINGER, Odalys City Campus Sud Est	EUR ELMI	DGS	21/07/2023	Contrat d'hébergement	L'EUR ELMI, dans le cadre de ses activités, a fait héberger au sein de la résidence d'Odalys Campus Nice Angély des enseignants/chercheurs pour des déplacements professionnels.	1er juillet au 31 juillet 2023	/	11 985 € TTC
99	162 351	L'Université D'Artois	M. Pasquale MAMMONE, Président	Labo CTEL (Centre transdisciplinaire d'épistémologie de la littérature et des arts vivants)	DGS	01/07/2023	Convention financière pour l'organisation d'un colloque	La convention a pour objet de définir les conditions du soutien financier (subvention) apporté par le CTEL à l'Université d'Artois à l'occasion du colloque intitulé "Postérité de Jouve : 1920-2020" que l'Université d'Artois a organisé du 19 au 20 mai 2022 dans son université à Arras.	A compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023 maximum	/	500 € net de TVA
100	182 065	CHU de Nice, Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois, Université de Corse Pasquale Paoli	Pr. Alain Di Meglio, Vice Président de l'Université de Corse, Stéphane AZOULAY, Vice Président Formation UCA, Rodolphe BOURRET, Directeur Général du CHU de Nice, Arnaud CHOPLIN, IFMK Niçois	UFR Médecine	Stéphane AZOULAY, VP Formation	01/07/2023	Avenant à la convention de partenariat dans le cadre du PASS et LAS	L'objet de cet avenant concerne la mise en oeuvre de l'admission en deuxième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° et 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations en médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique. Il a pour objectif de préciser les modalités d'intervention de l'Université de poursuite d'études dans le cadre de la mise en place de la réforme relative à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.	Année universitaire 2022-2023	/	/

101	244 946	Collèges Maurice JAUBERT et Simone VEIL	M. Stéphane AZOULAY, VP Formation, M. Daniel BARBERI, Principal Collège Maurice Jaubert / M. Laurent GRAZIDE, Principal Collège Simone Veil	DEF / L@UCA	Stéphane AZOULAY, VP Formation	01/07/2023	Convention relative à la mise en oeuvre de la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence - Cordée "Moi Etudiant.e Demain" (MED)	Les deux conventions ont pour objet de déterminer d'une part, le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par Université Côte d'Azur et les collèges Maurice Jaubert et Simone Veil, au sein du dispositif ministériel des Cordées de la Réussite et d'autre part, de prévoir les modalités d'application de ces actions.	Année universitaire 2022-2023	/	/
102	243 137	Société ARIANEO	M. Gilles PEYROUTET, Directeur Général	Campus Pasteur	DGS	21/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux	ARIANEO sollicite d'Université Côte d'Azur la possibilité d'utiliser les locaux de cette dernière. La Métropole a confié l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'Ariane à la société ARIANEO dans le cadre d'un contrat de concession de service public. Université Côte d'Azur consent à la mise à disposition de locaux sollicitée par ARIANEO dans le but d'une mise en place de collecteurs pour une surveillance environnementale.	du 01/08/23 au 30/09/23 et du 08/01/24 au 08/03/24	/	/
103	219 770	Théâtres en Dracénie	Maria CLAVERIE RICARD, Directrice	INSPE (La Seyne sur Mer)	DGS	21/07/2023	Convention d'application n°2 de la convention cadre de partenariat	Par la présente convention, Université Côte d'Azur et Théâtres en Dracénie entendent mettre en oeuvre la convention cadre de partenariat ayant pour référence T158 878 conclue le 15 décembre 2021. La présente convention a pour but de préciser les modalités d'application et financières du partenariat pour l'année 2022-2023 (médiation, spectacle, ateliers	Année universitaire 2022-2023	/	400 € net de taxe
106	237 733	Banque du Numérique	Philippe FOFANA, président et par délégation Héliène GUYON, cheffe de projet	3DS	DGS	25/07/2023	Convention cadre de cession de matériel informatique	La présente convention cadre régit les modalités de cession de matériels informatiques d'UCA au bénéfice de la Banque du Numérique pour son activité de reconditionnement. La convention court jusqu'au 1er juin 2024. Elle sera précédée de conventions d'application identifiant le matériel cédé, le lieu et la date d'enlèvement. Le matériel est cédé à titre gratuit et en l'état.	à compter de sa signature jusqu'au 01/06/24	/	/
107	233 773	CHU de Nice	Rodolphe BOURRET, Directeur général du CHU de Nice	UFR Médecine	DGS	11/07/2023	Avenant n°3 à la convention de prestation de service Formation des Infirmiers de Bloc Opérateur	La convention initiale a pour objet de régir les rapports entre les parties dans la gestion et le fonctionnement de l'Ecole d'infirmiers de Bloc Opérateur (EIBO) placés au sein de l'UFR Médecine de Nice. L'avenant 3 a pour objet d'annuler et de remplacer l'avenant 2 afin de procéder au remplacement de "l'EIBO" par "l'IHUFIBO" (Institut Hospitalo Universitaire de Formation des Infirmiers de Bloc Opérateur) et de détailler la participation financière du CHU à l'université pour l'année 2022/2023.	à compter de sa signature et jusqu'à sa conclusion financière et comptable	156 045 € net de taxe	/
110	247 481	Association ADAM (Aide aux Devoirs Animation des Moulins)	M. Jean-Marc LATAPIE, Président	Services centraux	DGS	01/01/2022	Convention de partenariat	Cette convention concerne la mise en place du dispositif "Engagement Citoyen" avec l'association ADAM (Aide aux Devoirs Animation des Moulins) consistant notamment en la mise en oeuvre de solutions originales pour encourager l'engagement citoyen des étudiant (etc.).	4 ans (à compter de l'année universitaire 2021-2022)	/	/
111	247 499	Association PACA pour Demain	Mme Héliène BOVALIS, Présidente	Services centraux	DGS	01/01/2022	Convention de partenariat	Cette convention concerne la mise en place du dispositif "Engagement Citoyen" avec PACA pour Demain (PPD) consistant notamment en la mise en oeuvre de solutions originales pour encourager l'engagement citoyen des étudiant (etc.).	4 ans (à compter de l'année universitaire 2021-2022)	/	/
112	237 019	Association HYLEL	Mme Coumba NIANG, Présidente	UCArts	DGS	21/08/2023	Convention relative à l'attribution d'une subvention	Université Côte d'Azur a mis en place, via un financement issu du plan d'investissement d'avenir dans le cadre du programme IDÉES, un dispositif de soutien à la création émergente inter-écoles et jeunes diplômés. Un appel à projets a été mis en ligne à la suite duquel un jury composé de quatre professionnels a procédé à un classement des propositions. Le projet de Keziath Ba, en partenariat avec HYLEL, fait partie des lauréats de la catégorie Jeunes Diplômés.e.s pour un soutien d'un montant de sept-mille euros (7.000 €) pour le projet « 17 janvier ».	A compter de sa signature et jusqu'à sa conclusion financière et comptable	/	7000 € net de TVA

113	233 257	Lycée Les Eucalyptus	M. Philippe ALBERT, Proviseur	L@UCA (DEF)	DGS	21/08/2023	Convention de partenariat (mise en oeuvre d'un module d'accompagnement des élèves vers le supérieur)	Université Côte d'Azur, notamment à travers le projet L@UCA, entend développer des relations approfondies et pérennes avec les établissements du secondaire de son territoire et avec l'ensemble des acteurs de l'orientation, afin de travailler à améliorer l'information et l'accompagnement des élèves vers le supérieur et, en particulier, vers les formations post-bac de l'Université.	2 années universitaires (2023-2024/2024-2025)	/	/
114	237 429	ADAS INRAE	M. Didier CROCHARD, Président de la section locale ADAS INRAE / M. Nicolas SANCHEZ, Président ADAS INRAE	IDEX	DGS	22/08/2023	Avenant à la convention de coopération	Une convention de coopération a été conclue entre les parties pour une durée allant du 1er janvier 2021 au 31 août 2023 afin de définir les rôles des parties au regard de la participation des étudiants du MSc BOOST aux activités de l'association de l'INRAE dénommée « ADAS » (Association pour le Développement des Activités Sociales). Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale et de réviser le montant de la subvention versée par Université Côte d'Azur à ADAS INRAE.	3 ans à compter du 1er septembre 2023	/	995 € net de taxe
115	235 875	Villa Arson	Alain AVENA, Secrétaire général	ICN	DGS	24/08/2023	Convention de mise à disposition de locaux	La Villa Arson met à disposition un amphithéâtre et le jardin du Bosco pour l'organisation d'un colloque le juillet 2023 par l'Institut de Chimie de Nice. La mise à disposition est conclue à titre onéreux pour un montant de 350€ TTC	11/07/2023	/	350 € TTC
116	241 118	Lycée Honoré Estienne d'Orves	Mme. Véronique MARINO, Provisseur	L@UCA (DEF)	DGS	23/08/2023	Convention de partenariat (mise en oeuvre d'un module d'accompagnement des élèves vers le supérieur)	Université Côte d'Azur, notamment à travers le projet L@UCA, entend développer des relations approfondies et pérennes avec les établissements du secondaire de son territoire et avec l'ensemble des acteurs de l'orientation, afin de travailler à améliorer l'information et l'accompagnement des élèves vers le supérieur et, en particulier, vers les formations post-bac de l'Université.	2 années universitaires (2023-2024/2024-2025)	/	/
117	239 896	UNIA	Jean Michel GALY	SCL	DGS	27/07/2023	Avenant de prorogation à la convention de partenariat	Avenant de prorogation du partenariat entre UCA et l'Université de Nice Inter-âges (UNIA) pour l'organisation d'activités socioculturelles. Le partenariat est porté en interne par le service commun en langues chargé de relayer la programmation et les tarifs des sorties proposées par l'UNIA auprès des étudiants du centre universitaire d'études de français langue étrangère et des étudiants de l'université d'été de Nice. La convention est conclue à titre gracieux et n'a aucun impact sur la scolarité des étudiants.	2 ans 31/08/23 au 31/08/25	/	/
119	235 229	Université de Toulon	M. Xavier LEROUX, Président	ICE - Campus Saint Jean d'Angély	DGS	29/08/2023	Convention de reversement	Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche a attribué, en janvier 2023, un financement sous forme de dotation au PEPITE PACA EST, fléchée sur des actions centrées sur la nouvelle vision des PEPITE (recrutements, coordination régionale...). L'objectif est que ce renforcement facilite la prise en charge du programme PEPITE en 2023. Au titre de cette notification du Plan Esprit d'Entreprendre, le MESRI a versé à Université Côte d'Azur une subvention d'un montant de 103 850 euros en financement socle de structuration de RH en 2023. Une partie de cette dotation doit être reversée à UTLN, en tant que membre du PEPITE PACA EST. Le but de cette convention de reversement est d'en établir les modalités.	A compter de sa signature et jusqu'à sa conclusion financière et comptable	/	35 309 € net de taxe
120	227 000	UPEC	Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Le président	Université Paris Est Créteil	DGS	06/09/2023	Convention de reversement	Par la présente convention, UCA (GREDEG) s'engage à verser à l'UPEC (labo de droit privé) la somme de 2 500€ (net de taxes) au titre de sa participation au financement d'un colloque qui aura lieu en octobre prochain.	1 an	/	2500€ HT
121	144 748	SOMNOMED FRANCE	Martin MATTES Directeur général	UFR ODONTOLOGIE	DGS	05/09/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériel et consommable	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux lors des interventions du partenaire à l'UFR ODONTOLOGIE	5 ans 01/04/2021 au 31/08/2026	/	/
122	238 029	SOMNOMED FRANCE	Martin MATTES Directeur général	UFR ODONTOLOGIE	DGS	05/09/2023	Convention d'application	Convention d'application pour une intervention du partenaire prévue le 23 juin 2023 devant les étudiants en formation continue pour la délivrance de l'attestation d'études universitaires de prise en charge du Syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil et des ronflements (A.E.U SAHOS). La valeur du don s'élève à 500€	1 journée 23 juin 2023	/	/
123	233 997	IVOCLAR	Pauline CROS-MAYREVIEILLE, La Présidente	UFR ODONTOLOGIE	DGS	30/08/2023	Convention d'application	La présente convention d'application entre UCA et IVOCLAR arrête les dates d'intervention du partenaire et liste les consommables et matériels mis à disposition, sur base de la convention cadre signée le 21/07/23. Le partenaire est intervenu une fois le 07 juin 2023 devant les étudiants en formation continue du DU Esthétique buccale. La liste des matériels et consommables mis à disposition à titre gratuit est établie. Valeur du don : 300€	1 journée 7 juin 2023	/	/

124	230 816	BI POLE	Cyril TOMAS-CIMMINO, Le Président	UCArts	DGS	20/06/2023	Avenant	Vous trouverez ci-joint l'avenant rectificatif au contrat initial reprenant le montant correct de la contrepartie versée par UCA à BI POLE.	14/06/2023	/	/
125	229 517	COMTE DE GRASSE	Bhagath REDDY, Le Directeur	EUR SPECTRUM	DGS	20/06/2023	Convention de mise à disposition de locaux	La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'occupation des locaux situés Espace Jacques-Louis Lions — 4, Traverse Dupont — 06130 GRASSE appartenant à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse et d'utilisation du matériel pédagogique du Master FOQUAL par La SOCIETE	1 AN 20/06/23 AU 19/06/23	2500€ HT	/
126	236 138	AGILENT	Nicolas SALLE Event manager	ICN	DGS	20/06/2023	Convention de sponsoring pour un colloque	Par la présente convention, l'entreprise AGILENT s'engage à verser une contribution de 1000€ à UCA au titre de sa participation financière à l'organisation du colloque 'Arômes & Parfums 2023' organisé par l'Institut de Chimie de Nice, le 16 juin 2023.	16/06/2023	1000€ HT	/
127	213 495	AFPIP	Alain RICHAUD, Président	POLYTECH	DGS	21/06/2023	Avenant au protocole du 16 mai 2017 de mise en œuvre de la formation d'ingénieur, spécialité électronique et informatique industrielle dispensée dans un établissement d'enseignement supérieur	Le présent avenant prolonge la durée de la convention de partenariat pédagogique signée le 16 mai 2017 entre l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Provence (AFPIP) et Polytech, jusqu'au 31 août 2023 (au lieu du 31 août 2021). Cette prorogation est effectuée afin de correspondre avec la prolongation de deux ans depuis janvier 2021 de la durée d'accréditation de l'école Polytech par la Commission des titres d'ingénieur.	31/08/2023	/	/
128	213 495	CFAIP	Jean-Marie TRABUCCO, Le Président	POLYTECH	DGS	03/07/2023	Avenant au protocole du 16 mai 2017 de mise en œuvre de la formation d'ingénieur, spécialité électronique et informatique industrielle dispensée par un CFA dans un établissement d'enseignement supérieur	Le présent avenant prolonge la durée de la convention de partenariat pédagogique signée le 16 mai 2017 entre l'association de gestion du Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie de Provence (CFAIP) et Polytech, jusqu'au 31 août 2023 (au lieu du 31 août 2021). Cette prorogation est effectuée afin de correspondre avec la prolongation de deux ans depuis janvier 2021 de la durée d'accréditation de l'école Polytech par la Commission des titres d'ingénieur	31/08/2023	/	/
129	226 119	STRAUMANN	Craig KIERST	ODONTOLOGIE	DGS	17/07/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux	Par la présente convention cadre, l'UFR Odontologie et la société Straumann fixe les dates d'intervention du partenaire auprès des étudiants de l'UFR lors desquelles la mise à disposition de matériels et de consommables aura lieu. La convention est conclue pour 5 années universitaires, à partir du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 août 2027. L'application rétroactive fait office de régulation pour les événements passés.	5 ans 01/09/2022 au 31/08/2027	/	/
130	233 996	IVOCLAR	Pauline CROS-MAYREVILLE, La Présidente	ODONTOLOGIE	DGS	21/07/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux	La présente convention cadre entre Ivoclar Vivadent et l'Université définit les modalités de mise à disposition à titre gracieux et de don de matériels et consommables dans le cadre des interventions pédagogiques ponctuelles réalisées par le partenaire auprès des étudiants. La convention est conclue pour 5 années universitaires (22/23 -> 26/27)	5ans 2022-2027	/	/
131	233 184	BISICO	Sébastien PICAUVET, Le Président	ODONTOLOGIE	DGS	25/07/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux	La société BISICO s'engage auprès de l'Université à mettre à disposition à titre gracieux et à faire don de matériels et de consommables dans le cadre des interventions pédagogiques ponctuelles qu'elle réalisera auprès des étudiants en odontologie. La convention cadre est conclue pour cinq années universitaires (22/23-26/27)	5ans 2022-2027	/	/
132	226 125	STRAUMANN	Craig KIERST, Le Président	ODONTOLOGIE	DGS	21/08/2023	Convention d'application	La présente convention d'application entre UCA et STRAUMANN arrête les dates d'intervention du partenaire et liste les consommables et matériels mis à disposition, sur base de la convention cadre signée le 17/07/23. Le partenaire est intervenu quatre fois entre le 22 novembre 2022 et le 30 juin 2023 devant des étudiants en odontologie de différents niveaux (5e, 6e année et formation continue). Pour chaque intervention, la liste des matériels et consommables mis à disposition à titre gratuit est établie.	2022-2023	/	/
133	229 777	Association Squillante	Pascal BONNET, Le Président	UCArts	DGS	25/08/2023	Convention de partenariat	Le Conservatoire de Nice a organisé un évènement les 16 et 17 mars dernier avec l'association Squillante, ensemble de saxophone. Dans le cadre de l'IDEX, l'Université a soutenu cette programmation en prenant en charge les frais de déplacement des intervenants de l'ensemble musical à hauteur de 1 223.04€.	16 et 17 mars 2023	/	1223,04 euros

